



Enfant, garde , séparation ,famille

Par **Lili97437**, le **19/02/2021 à 08:38**

Bonjour,rnrnJ'aimerais savoir : je suis sur l'Île de la Réunion. Mon fils porte le nom de mon concubin. Si je quitte mon copain, est ce que je peux aller en métropole et avoir la garde de mon enfant ?rnrnJe précise que je ne travaille pas, mon compagnon non plus ?rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **19/02/2021 à 10:38**

bonjour,rnrnsi votre fils porte le nom de votre concubin, c'est qu'au regard de l'état-civil, c'est le père de votre enfant.rnrnsi vous vous séparez, vous devez avoir un accord avec le père de votre enfant, en l'absence d'accord, vous devrez saisir le juge aux affaires familiales pour la pension alimentaire et le droit de garde et de visites.rnrnsalutations